



AMBULANCIER

ROME : J 1305

1. FORMATION - QUALIFICATION

Cet emploi est accessible avec un Certificat de Capacité d'Ambulancier.

L'accès à la formation n'est possible qu'avec une attestation de 140h de conduite d'ambulance.

Une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance, délivrée après examen médical, est obligatoire. Elle ne peut être obtenue qu'après 3ans de permis B (2 ans avec certificat de conduite accompagnée préalable).

2. ACTIVITE

2.1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

2.1.1. ACTIVITE PRINCIPALE

- Réaliser le transport sanitaire ou l'accompagnement de personnes vers les structures de soins selon les règles d'hygiène, de confort et de sécurité (prendre connaissance des consignes particulières auprès des médecins ou des infirmières, adapter sa conduite aux circonstances, surveiller la conscience, le pouls, la respiration, la position et le cas échéant la perfusion)
- Recueillir le bon de transport et le dossier du malade
- Participer au brancardage du malade et l'installer dans le véhicule
- Remplir les bordereaux de prise en charge

2.1.2. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

- Transporter des personnes en condition d'urgence et pratiquer les gestes de secours
- Accomplir des opérations et missions annexes (formalités administratives, missions d'assistance sanitaire...)
- Coordonner une équipe ou diriger une structure

2.2. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- Livre de bord, bordereau
- Véhicules spécialement adaptés au transport sanitaire ressortissant des catégories suivantes :
 - catégorie A : ambulance de secours et de soins d'urgence (A.S.S.U.)
 - catégorie B : voiture de secours et d'assistance aux victimes (V.S.A.V.)
 - catégorie C : ambulance
 - catégorie D : véhicule sanitaire léger (V.S.L.)
- Produits de lavage, produits désinfectants

3. CONTRAINTES

3.1. CONTRAINTES PHYSIQUES

- Avoir les aptitudes physiques requises pour la conduite conformément à l'arrêté du 21.12.05
- Manutention de personne
- Station assise prolongée
- Contraintes visuelles
- Gestion de l'urgence

3.2. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES

- Travail en horaires variables
- Travail en autonomie
- Vigilance permanente
- Contact avec le public

4. HANDICAP

Moteur	Compatible avec aménagement
Maladie invalidante	Pas ou peu compatible
Visuel	Pas ou peu compatible
Auditif	Pas ou peu compatible
Psychique	Pas ou peu compatible
Traumatisme crânien	Pas ou peu compatible
Mental	Pas ou peu compatible

4. EXEMPLES D'AMENAGEMENT DE POSTE

- aménagement du véhicule : mise à disposition d'un siège conducteur adapté
- véhicule avec assise plus haute et boîte automatique

